

**Le mérite de la veillée nocturne et son effet sur l’augmentation de la foi**



Si le musulman médite la Sourate73, al-Mouzzammil, il y trouvera plusieurs enseignement et leçons. Allâh -*Ta‘âlâ*- a ordonné à Son Messager -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- d’accomplir la prière de la nuit alors qu’il connaissait des moments difficiles, dans le sens où il avait grand besoin de support et d’aide. C’est alors que le verset suivant fut révélé :

« **Ô toi, l’enveloppé (dans tes vêtements) ! Lève-toi (pour prier), toute la nuit, excepté une petite partie.** »

(Sourate 73, verset 1-2)

Cela pour éduquer son âme, lier son cœur, et le raffermir.

La veillée nocturne était une obligation pour le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- et ses Compagnons -*qu’Allâh les agrée*-, comme cela est mentionnée dans le hadîth d’après Zurâra -*qu’Allâh l’agrée*- :

« **[‘Â’icha -*qu’Allâh l’agrée*-] elle demanda : « Ne récites-tu[[1]](#footnote-1) pas : « Ô toi l’enveloppé » ?**

**Je dis : « Oui. »**

**Elle continua : « Allâh, gloire et pureté à Lui, imposa la veillée nocturne au début de cette sourate. Le Prophète et ses Compagnons accomplirent la veillée nocturne pendant une année et Allâh garda la fin [de la sourate][[2]](#footnote-2) durant douze mois au ciel jusqu’au moment où Allâh révéla l’allégement en fin de cette sourate.**

**La veillée nocturne devient ainsi un acte surérogatoire après avoir été une obligation.** » [Rapporté par Mouslim (746)]

Il en découle que la veillée nocturne contient de grands secrets c’est une préparation pour les hommes, elle affermit le cœur sur la vérité et lui donne plus de force, elle est le secret de la réussi.

Elle éloigne des péchés, augmente la foi et fait de l’adorateur un vertueux et un bienfaisant, il adore donc Allâh comme s’il le voyait et même s’il ne Le voit pas, Allâh le voit.

Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Le diable fait, derrière la tête de l’un d’entre vous, trois nœuds[[3]](#footnote-3) quand il dort, il frappe sur chaque nœud en disant : il y a une longue nuit pour toi, dors ! Mais s’il se réveille et évoque Allâh, Exalté soit-il, un nœud se dénoue. S’il fait ses ablutions, un nœud se dénoue et s’il prie, tous les nœuds sont dénoués. Il se réveille donc en forme et se sent bien, sinon se réveille en mauvais état et paresseux.** » [Rapporté par al-Boukhârî (1142) et Mouslim (776)]

Et dans une autre version : « **Il se réveillera en forme, se sentira bien et aura obtenue un bien, et s’il ne le fait pas, il sera paresseux, en mauvais état et n’aura obtenue aucun bien.** » [Rapporté par Ibn Mâjah.][[4]](#footnote-4)

Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Le meilleur jeûne après [celui du] Ramadan est le mois d’Allâh Al-Muharram, et la meilleure des prières après celle qui est obligatoire est la prière de nuit.** » [Rapporté par Mouslim (1163)]

‘AbdAllâh Ibn ‘Amr -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Dans le Paradis, il y a une demeure dont on voit l’intérieur de l’extérieur et l’extérieur de l’intérieur.** »

Abû Mâlik Al-Ash‘arî -*qu’Allâh l’agrée*- dit : « **Pour qui est-elle destinée, ô Messager d’Allâh ?** »

Il -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- répondit : «  **Pour celui dont les paroles sont pures, qui donne la nourriture et veille en prières alors les gens dorment.** » [Rapporté at-Tabarânî dans Al-Kabîr avec une chaîne de transmission fiable et al-Hâkim.][[5]](#footnote-5)

Al-Mughîra Ibn Shu‘ba -*qu’Allâh l’agrée*- dit : « Le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- priait jusqu’à ce que ses pieds enflent. On lui dit : « **Allâh t’a certes pardonné tes péchés antérieurs et futurs** ».

Et lui -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- de dire : « **Ne serais-je point un serviteur reconnaissant ?** » [Rapporté par al-Boukhârî (1130) et Mouslim (2819)]

‘AbdAllâh Ibn ‘Mar Ibn ‘Al-‘Âss -*qu’Allâh l’agrée*- rapport que le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **La prière la plus aimée d’Allâh est celle de Dâwoûd, il dormait la moitié de la nuit et priait le tiers puis dormait le sixième et il jeûnait un jour et mangeai un jour.** » [Rapporté par al-Boukhârî (1131) et Mouslim (1159)]

Jâbir -*qu’Allâh l’agrée*- dit : « **J’ai entendu le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- dire : « Il y a durant la nuit une heure durant laquelle nul homme musulman ne demande à Allâh un bien de ce monde et de l’au-delà sans qu’Il le lui donne et ce chaque nuit.**» [Rapporté par Mouslim (757)]

 Il est rapporté d’après Abû ‘Umâma Al-Bâhilî -*qu’Allâh l’agrée*- que le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **A vous d’accomplir la prière nocturne, car c’est l’habitude des vertueux avant vous, un rapprochement vers votre Seigneur, une expiation pour les mauvaise actions et un obstacle au péché** » [Rapporté par at-Tirmidhî, Ibn Khuzayma dans son Sahîh et d’autres.][[6]](#footnote-6)

D’après Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*-, le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Qu’Allâh fasse miséricorde à un homme qui se réveille la nuit pour prier et réveille son épouse, si elle refuse, il asperge son visage d’eau. Et qu’Allâh fasse miséricorde à une femme qui se réveille durant la nuit pour prier et réveille son mari, s’il refuse, elle asperge son visage d’eau.** » [Rapporté par Abû Dâwoûd, Al Nassâ’î, Ibn Mâjah, Ibn Khouzayma et d’autres.][[7]](#footnote-7)

Abû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- et Abû Sa‘îd -*qu’Allâh l’agrée*- rapportent que le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Si l’homme réveille son épouse durant la nuit et qu’ils prient, ou qu’ils prient ensemble deux Rak‘a, ils seront inscrits parmi les évocateurs et les évocatrices.** » [Rapporté par Al-Nassâ’î et Ibn Mâjah, ainsi que d’autres.][[8]](#footnote-8)

Abû Al-Darda’ -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Il en est trois qu’Allâh aime, leur rit[[9]](#footnote-9) et se réjouit d’eux ; celui qui, quand une troupe apparaît, combat avec elle de son âme pour Allâh, gloire et pureté à Lui. Soit il est tué soit Allâh lui accordera la victoire et lui suffit. Il dit alors : « Regardez mon serviteur-ci, comment il a patienté pour Moi avec son âme ? ». Et celui qui a une belle épouse et un lit doux et agréable, et se réveille durant la nuit. Il dit alors : « Il délaisse son plaisir et Me mentionne, et s’il le voulait, il dormirait. » Et celui qui quand il est en voyage et qu’il y a avec lui une escorte, ils veillent la nuit puis dorment, alors il se réveille (pour prier) durant le dernier tiers de la nuit dans la difficulté et la facilité.** » [Rapporté par al-Tabarânî dans al-Kabîr avec une chaîne de transmission fiable.][[10]](#footnote-10)

Ibn Mas‘oûd -*qu’Allâh l’agrée*- rapporte que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Notre Seigneur s’étonne de deux hommes : un homme qui délaisse précipitamment l’acte charnel et la couche avec son épouse et son amour, pour la prière. Allâh dit alors : « Ô Mes Anges ! Voyez Mon serviteur, il a délaissé précipitamment son lit et sa couche avec son amour, pour la prière, désirant ce qu’il y a auprès de Moi et sollicitant ce qu’il y a auprès de Moi. » Et un homme qui combat pour la cause d’Allâh, ses compagnons sont mis en déroute et il sait ce qu’il encourt s’il fuit et ce qu’il aura s’il retourne [dans la bataille]. Alors, il retourne jusqu’à ce que son sang soit versé. Allâh dit à Ses Anges : « Voyez Mon serviteur, il est retourné espérant ce qu’il y a auprès de Moi et sollicitant ce qu’il y a chez Moi jusqu’à ce que son sang soit versé.** » [Rapporté par Ahmed, Abû Ya‘lâ et d’autres.][[11]](#footnote-11)

‘Uqba Ibn ‘Amir -*qu’Allâh l’agrée*- a dit : « **J’ai entendu le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- dire : « Un homme de ma communauté se lève durant la nuit pour guérir son âme par la purification alors qu’il y a sur lui des nœuds. S’il lave ses mains, un nœud se défait, s’il lave son visage, un nœud se défait, s’il frotte sa tête, un nœud se défait et s’il lave ses pieds, un nœud se défait. Allâh dit alors à ceux qui sont derrière le Voile : « Voyez Mon serviteur que voici qui purifie son âme et M’implore. Ce que Mon adorateur que voici me demande lui est accordé. ».** » [Rapporté par Ahmed et Ibn Hibbân dans son Sahîh et les termes sont de lui.][[12]](#footnote-12)

Fudâla Ibn ‘Ubayd et Tamîm al-Dârî -*qu’Allâh l’agrée*- rapportent que le Prophète -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Celui qui récite dix versets durant la nuit, il lui sera inscrit un quintal de récompense, et le quintal est meilleur que la terre et ce qu’elle contient. Le Jour de la Résurrection, ton Seigneur dira : « Récite et élève-toi pour chaque verset d’un degré » jusqu’à ce qu’il en arrive au dernier verset qu’il connaît. Allâh dira au serviteur : « Saisis ». Le serviteur dira de sa main : « Ô Seigneur ! Tu es plus Savant ». Il dira : « Avec celle-ci l’éternité et avec celle-ci le bienfait ».** » [Rapporté par al-Tabarânî dans al-Kabîr et al-Awsat avec une chaine de transmission fiable.][[13]](#footnote-13)

D’après ‘AbdAllâh Ibn ‘Amr Ibn Al-‘Âss -*qu’Allâh l’agrée*-, le Messager d’Allâh -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- a dit : « **Celui qui prie la nuit avec dix versets ne sera pas inscrit parmi les insouciants, celui qui prie avec cent versets sera inscrit parmi les dévoués et celui qui prie mille versets sera inscrit parmi ceux qui obtiennent un quintal de récompense.** » [Rapporté par Abû Dâwoûd et Ibn Khouzayma dans son Sahîh.][[14]](#footnote-14)

Ce que l’on peut tirer de ces Hadîth :

* La prière contribue à défaire les nœuds que le diable fait au niveau de la nuque.
* La prière nocturne est la meilleur des prières après celle qui est obligatoire.
* La prière nocturne purifie le cœur.
* La prière nocturne raffermie l’homme durant les épreuves et lui accorde la patience.
* Celui qui accomplit la prière nocturne obtient une récompense que beaucoup de gens ne peuvent pas atteindre.
* Le remerciement d’Allâh par la prière et la veillée nocturne.
* La prière la plus aimée auprès d’Allâh est la prière de Dâwoûd : prier le tiers de la nuit et dormir les deux tiers.[[15]](#footnote-15)
* Allâh a octroyé à Ses serviteurs un moment durant la nuit où Il exauce les demandes. Il convient que le Musulman le recherche et fasse des efforts à ce moment-là. Il se pourrait qu’il obtienne les biens de ce monde et de l’au-delà.
* La prière nocturne est une preuve de la piété et de bonté qui expie les péchés et interdit le blâmable.
* Allâh enveloppe de Sa miséricorde les époux qui s’entraident à prier durant la nuit. Si l’un d’eux refuse, l’autre asperge de l’eau sur son visage.
* Prier deux Rak‘at durant la nuit fait que la personne soit parmi ceux et celles qui évoquent beaucoup Allâh.
* Allâh s’étonne d’un homme qui délaisse précipitamment sa couche et sa couverture avec son épouse et son amour pour accomplir la prière, Il lui sourit et se vante de lui auprès des Anges.
* Il n y a de jalousie ni de concurrence qu’envers deux choses dont l’une est de prier la nuit en récitant le livre d’Allâh.
* Celui qui récite dix versets durant la nuit ne sera pas inscrit parmi les insouciants, il lui sera octroyé un quintal de récompense et Allâh lui dira le jour de la Résurrection : « **Récite et élève-toi pour chaque verset d’un degré jusqu’à ce qu’il arrive au dernier verset qu’il connaisse.** » et Allâh lui octroiera l’éternité.
* Celui qui récite cent versets dans la prière la nuit sera inscrit parmi les dévoués, et celui qui récite mille verset sera inscrit parmi ceux qui reçoivent un quintal.

Et Allâh est plus savant.

Ô Serviteur d’Allâh, telle est l’influence et les avantages de la prière nocturne. Veille à ce que ta prière soit pleine d’humilité et de présence d’esprit pour qu’Allâh l’accepte de toi et t’accorde ses fruits afin que cela se répercute sur ta foi.

Puisse Allâh prier sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et les saluer.

1. Le discours est adressé à Sa‘d Ibn Hishâm -*qu’Allâh l’agrée*-. [↑](#footnote-ref-1)
2. Qui est la parole : « **Ton Seigneur sais certes que tu te tiens debout moins de deux tiers de la nuit ou sa moitié, ou son tiers, du même qu’une partie de ceux qui sont avec toi.** ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Al-Albânî dit dans Sahîh al-Targhîb : « En explication du terme « nœud », il y’a plusieurs avis dont le plus proche de la vérité est qu’ils est qu’il est à prendre dans sa réalité, c’est-à-dire qu’il s’agit d’un ensorcellement de l’homme pour l’empêcher de se lever, tout comme le sorcier fait des nœud pour un sortilège. Ainsi, Allâh nous informe dans Son Livre : « Et contre le mal de celles qui soufflent sur les nœuds ». Celui qui est abandonné sera donc atteint par cela, tandis que celui qui aura de la réussite en sera éloigné. Parmi ce qui témoigne que cela doit être compris au sens propre, il y a ce qu’a rapporté Ibn Majah selon Aboû Hourayra -*qu’Allâh l’agrée*- : « **Derrière la tête de l’un de vous se trouve un lien ayant trois nœuds...** » ainsi que ce qu’a rapporté Ibn Khuzayma et ce qu’a mentionné le compilateur dans ce chapitre d’après Jâbir -*qu’Allâh l’agrée*- : « **Sur sa tête se trouve un lien noué** ». » [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir Sahîh Ibn Majah (1094) [↑](#footnote-ref-4)
5. Authentifié al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (617). [↑](#footnote-ref-5)
6. Jugé fiable par al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (624). [↑](#footnote-ref-6)
7. Jugé fiable par Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (625). [↑](#footnote-ref-7)
8. Authentifié par al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (626). [↑](#footnote-ref-8)
9. Il s’agit d’un rire qui convient à Sa Majesté sans chercher à savoir comment ni à faire de comparaison. [↑](#footnote-ref-9)
10. Jugé fiable par al-Albâni dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (629). [↑](#footnote-ref-10)
11. Jugé fiable par al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal Tarhîb (630). [↑](#footnote-ref-11)
12. Jugé fiable par al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (631). [↑](#footnote-ref-12)
13. Jugé fiable par al-Albânî dans Sahîh al-Targhîb wal-Tarhîb (638). [↑](#footnote-ref-13)
14. Authentifié par Albânî dans Sahîh al-Targhîd wal-Tarhîb (639). [↑](#footnote-ref-14)
15. Selon sa parole -*sallâ l-Lahû ‘aleyhi wa sallâm*- : « **... il dormait la moitié de la nuit et priait le tiers puis dormait le sixième.** » Si l’on rajoute à la moitié un sixième, cela fera deux tiers au total. [↑](#footnote-ref-15)